QUELQUES REMARQUES

SUR LE

Mémoire Appuyant la Demande d'une Ecole Normale

DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

LB 1995
Q8
V47
fol.
c.2

LB1995
Q8
V47
Fol.
C.2

CANADA

NATIONAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

QUELQUES REMARQUES

SUR LE

Mémoire Appuyant la Demande d'une Ecole Normale

DANS LA VILLE DES TROIS-RIVIERES.

1

NÉCESSITÉ D'UNE ÉCOLE NORMALE AUX TROIS-RIVIÈRES.

On veut prouver cette nécessité : 1o. par le fait que l'utilité des écoles normales a été admise en principe par le premier Concile de Québec, par le gouvernement, par le Conseil de l'Instruction Publique.

Je nie simplement la conclusion.

En effet, elle suppose ce raisonnement :

L'utilité des écoles normales a été admise en principe ;

Donc une école normale est nécessaire à Trois-Rivières.

Cette nécessité est prouvée en second lieu par les rapports officiels des Inspecteurs.

Je nie qu'une pareille conclusion puisse se tirer de leurs rapports.

D'où je puis conclure légitimement :

Donc la nécessité d'une école normale à Trois-Rivières n'est pas prouvée.

De plus, dans les preuves apportées, je trouve quelques remarques à faire.

1o. " L'utilité des écoles normales a été admise en principe par le premier " Concile de Québec, décret XVIII."

C'est en 1851 que les Pères du Ier Concile par le décret XV reconnaissaient l'utilité de ces écoles, et le gouvernement voyant que personne ne songeait à les établir, s'en est occupé en 1856 ; il les a ouvertes en 1857, avec le concours de NN SS. les évêques de Québec et de Montréal.

2o. " ......par le gouvernement qui les a décrétées et qui a fait de si grands " sacrifices pécuniaires pour les fonder et les soutenir."

Le gouvernement n'a pas fait ces sacrifices en faveur des écoles qu'il fondait. Mais il les a fondées et entretenues pour tout le Bas-Canada, (la Province de Québec d'aujourd'hui) : l'école normale Laval, pour toute la partie qui s'étend depuis le Golfe jusqu'à la ville de Trois-Rivières ; l'école normale Jacques-Cartier, pour l'autre partie, depuis la ville de Trois-Rivières jusqu'à l'extrémité du district d'Ottawa. La ville de Trois-Rivières se trouve tout particulièrement favorisée, puisqu'elle peut envoyer ses instituteurs aux deux écoles, avantage que n'ont ni Québec, ni Montréal, ni Ottawa, ni St Hyacinthe.

Si le Conseil de l'Instruction Publique désire voir les écoles normales maintenues, il désire par là qu'on ne fasse rien qui les diminue ou les affaiblisse.

Les citations tirées des rapports des Inspecteurs prouvent : 1o. que l'instruction élémentaire dans le district de Trois-Rivières se trouve dans un état déplorable ;

2o. Qu'un grand nombre d'institutrices n'ont pas les connaissances et les qualités nécessaires pour tenir une simple école élémentaire ;

3o. Que, par conséquent, ces institutrices ne méritent pas le diplôme qu'elles ont obtenu ;

4o. Qu'il y a un vice dans la manière dont les diplômes s'accordent.

L'établissement d'une école normale à Trois-Rivières ne fera pas disparaître ce vice, et n'empêchera pas les incapables de se présenter en grand nombre, de s'engager au rabais, et, par suite, de faire la concurrence aux personnes capables, élèves des écoles normales et autres.

Le mal, qui est ici constaté, existe ailleurs aussi. Une loi avait exigé que les instituteurs subissent des examens tous les trois ans. On l'a regardée comme un monopole, il a fallu l'abolir. Une mesure de ce genre serait encore utile, et ferait disparaître le mal progressivement, sans secousse, sans blesser les droits de personne, ou bien il faudra, à Trois-Rivières, imposer aux municipalités les élèves des écoles normales.

Le Conseil voudra bien remarquer que si tant de personnes incapables n'avaient pas été autorisées à enseigner, on aurait été obligé de demander des maîtres ailleurs qu'à Trois-Rivières, et les élèves des écoles normales auraient eu une chance de s'y placer.

II

INSUFFISANCE DES ÉCOLES NORMALES ACTUELLES.

Cette insuffisance peut provenir de différentes causes : 1o. de l'enseignement, qui est trop faible et qui forme des maîtres comme ceux dont se plaignent les Inspecteurs ; 2o. du trop petit nombre d'élèves diplômés qui sortent de ces écoles ; 3o. de ce qu'elles ne veulent pas fournir des instituteurs aux paroisses qui en demandent.

Or le Mémoire ne précise pas. Il dit seulement : " Les écoles normales actuelles " établies à Québec et à Montréal, ne répondent pas au besoin de la population du " diocèse de Trois-Rivières, et ne sauraient y répondre dans les circonstances où il " se trouve par rapport à ces écoles."

Je distingue. " Elles ne répondent pas : " 1o. *Par leur faute.* Je nie absolument ; 2o. *Par la faute de la population du diocèse des Trois-Rivières.* J'accorde.

" Les écoles normales ne sauraient répondre à un besoin dans les circonstances, etc." Je distingue encore :

1o. Par leur faute. Je nie ;

2o. Par la faute de la population, etc. J'accorde.

Mais j'avoue ne pas comprendre ce qu'on entend par les *circonstances où se trouve le diocèse des Trois-Rivières* par rapport aux écoles normales.

" Sur ces 460 écoles, il n'y en a pas 10 qui sont dirigées par des maîtres...... " venant des écoles normales, ce qui montre à l'évidence l'inefficacité des écoles " normales actuelles pour le diocèse des Trois-Rivières."

Je nie de nouveau, sous la distinction que j'ai faite plus haut.

1o. Cela ne prouve pas que l'enseignement des écoles normales soit insuffisant.

2o. Cela ne prouve pas " à l'évidence " que le nombre des instituteurs des écoles normales soit insuffisant. La cause qui les empêche de pénétrer dans le diocèse de Trois-Rivières peut venir d'ailleurs, comme de la modicité des salaires, de la crainte de ne pas plaire à l'autorité diocésaine. Plusieurs personnes m'ont donné à entendre qu'on n'aimait pas en général à voir les élèves de l'école normale enseigner dans le diocèse de Trois-Rivières. Elles se trompaient sans doute ; mais cette fausse impression a dû produire de l'effet sur les autorités scolaires comme sur les instituteurs.

Du moment qu'on saura que l'autorité diocésaine voit avec plaisir les jeunes gens des deux sexes fréquenter les écoles normales, et, plus tard, enseigner dans les paroisses, je crois que l'inconvénient dont le Mémoire se plaint disparaîtra bientôt.

D'ailleurs le Mémoire nous donne lui-même une des causes de cette prétendue insuffisance.

Les meilleures écoles étant données aux congrégations religieuses, " les autres " écoles offrant en général des émoluments moins considérables peuvent difficile- " ment *retenir longtemps* dans cette carrière peu lucrative de l'enseignement, des " instituteurs et des institutrices *possédant les moyens de faire davantage* ailleurs, " par l'instruction normale et quelquefois quasi-classique qu'ils ont reçue dans " les écoles normales actuelles."

Ce serait donc parce qu'on n'a pas les moyens de payer des maîtres capables qu'on ne les engage pas.

Mais l'école normale établie à Trois-Rivières ne procurera-t-elle pas ainsi à ses élèves les moyens de faire davantage ailleurs par l'instruction normale qu'elle leur donnera ? Ceux-ci ne seront-ils pas exposés, comme je l'ai dit plus haut, à la concurrence des incapables ?

Il n'est pas "évident" que l'école Laval ne puisse donner d'institutrices à l'enseignement, puisqu'elle en donne tous les ans.

Elle n'est pas "exclusivement" destinée à la formation d'instituteurs, puisqu'elle forme des intitutrices.

" ....Elle est pratiquement inaccessible à la presque totalité des personnes " du sexe qui se destinent à l'enseignement, à cause de son éloignement et du " défaut de rapports qu'elles ont avec ces écoles qui leur sont complètement étran- " gères : car la plupart de ces jeunes personnes ont reçu leur éducation première " dans les écoles modèles, ou dans les couvents du diocèse. "

Je nie que l'éloignement de l'école normale Laval la rende pratiquement inac cessible aux instituteurs de Trois-Rivières.

Quant au défaut de rapports des futurs instituteurs avec les écoles normales, il n'est pas plus grand à Trois-Rivières qu'ailleurs.

La plupart des jeunes gens qui viennent à l'école normale Jacques-Cartier ont aussi commencé leur éducation première dans les écoles modèles, les académies, comme les jeunes personnes de Trois-Rivières.

" Il est tout-à-fait illusoire d'espérer qu'elle les y attirera plus tard, comme " le prouve l'expérience qui en a été faite depuis sa fondation."

En quoi consiste cette expérience ?

Il n'est pas du tout prouvé que les autorités scolaires aient fait en ce sens tout ce qui dépendait d'elles.

" Le gouvernement a dépensé des sommes considérables à cette fin."

A quelle fin ? Celle d'attirer à Québec les jeunes institutrices de Trois-Rivières ?

Je nie cette proposition et les conséquences qu'on en veut tirer.

Tout le monde applaudira au zèle que l'autorité diocésaine a déployé pour se procurer 46 frères et 140 religieuses, qui se sont chargés des écoles les plus importantes. Mais ce résultat suggère trois questions :

1o. Que serait-il arrivé si l'autorité n'avait pas déployé ce zèle ? les diocésains auraient-ils témoigné plus d'empressement pour les religieux et les religieuses ?

Il est permis d'en douter, puisque l'autorité s'est crue obligée d'intervenir.

2o. Que serait-il arrivé si la même autorité avait en même temps employé son zèle en faveur des élèves des écoles normales ?

3o. Que serait-il arrivé si le Bureau de l'éducation avait voulu faire des efforts

analogues pour introduire dans le district de Trois-Rivières des élèves des écoles normales ?

Le résultat auquel on est arrivé semble bien naturel : c'est le contraire qui devrait surprendre.

Nous voyons, d'un côté, l'autorité diocésaine, usant de son influence, bien légitime sans doute, mais en même temps immense, et de l'autre, quelques pauvres instituteurs qui avaient cette autorité et cette influence contre eux, ou du moins, qui ne pouvaient l'avoir pour eux.

Que le gouvernement ait donné beaucoup ou peu pour les noviciats religieux, cela ne prouve ni qu'une école normale soit nécessaire à Trois-Rivières, ni que les écoles normales actuelles soient inefficaces.

Sans admettre le chiffre de $900,000 comme le montant de ce que le gouvernement a payé pour les écoles normales, je ferai remarquer que l'instruction en général coûte cher, et d'autant plus cher que l'institution qui la donne occupe un rang plus élevé. C'est bien dans l'ordre des choses. Qu'on jette un coup-d'œil sur les dépenses annuelles des principaux collèges, dans le *Rapport* de 1871, on verra qu'elles sont comme suit :

Petit Séminaire de Québec..................	$22,000
Collège de Montréal..........................	18,000
Collège de Nicolet............................	14,155
Collège de St-Hyacinthe.......	20,770
Collège de Ste-Thérèse.............	11943
Collège de Ste-Anne................	32,000

Il est bon de remarquer que dans ce dernier collège, comme dans les écoles normales, les directeurs et professeurs reçoivent un salaire, modique sans doute, mais assez élevé pour établir une différence très grande dans les dépenses entre cette maison et les autres.

Pour les Collèges de Nicolet, St-Hyacinthe et Ste-Thérèse, j'ai pris la moyenne des dépenses des années 1857, 1867 et 1871. Elle est, en chiffre ronds, pour :

Nicolet	$2958 ;	multipliée par	23 ans,	égale	$298,034
St-Hyacinthe	$20,296	"	"	"	$466,808
Ste-Thérèse	$10931	"	"	"	$251,473
Donnant un total de..........					$1,016,315

Le chiffre de $900,000, en le supposant exact, n'aurait donc pas lieu d'étonner. Il est bien certain qu'une seule école normale coûterait beaucoup moins cher. De même, si l'on pouvait obtenir que lés $172,000 dépensées annuellement par nos 11 institutions classiques et catholiques fussent réparties entre la moitié de ces institutions, tout y serait sur un meilleur pied, et le niveau intellectuel du pays serait plus élevé. L'enseignement à bon marché est une utopie. Seulement, il peut arriver que des personnes, comme les messieurs des séminaires de Québec et de Montréal, donnent cet enseignement à peu près gratuitement ; mais il ne leur coûte pas moins cher pour cela.

8 " Les noviciats de nos congrégations enseignantes sont des noviciats par-
" faitement organisés pour donner l'enseignement pédagogique."

Chaque congrégation enseignante doit sans doute donner l'enseignement à ses propres sujets, mais d'après sa méthode et suivant le degré d'instruction qu'elle a en vue.

Ainsi, il y a une différence très sensible entre l'enseignement des religieux de Ste-Croix, de St-Viateur, du Sacré-Cœur, et des écoles chrétiennes. Plusieurs personnes trouvent cette différence tellement grande, qu'elles attendront plusieurs

années pour se procurer les religieux de l'ordre qu'elles regardent comme formant les meilleurs instituteurs. La même différence existe dans les congrégations de femmes : les unes ont une excellente méthode, appuyée sur l'expérience d'un très grand nombre d'années, tandis que les autres débutent, pour ainsi dire, dans l'enseignement.

Il ne serait donc pas exact de dire d'une manière générale que les noviciats sont des "écoles normales de première classe."

" 9o. Les districts qui le composent (le diocèse de Trois-Rivières) ont droit à " leur part de bénéfice des sommes considérables que la législature alloue chaque " année pour l'enseignement pédagogique dans les écoles normales, et dont ils " n'ont tiré aucun profit jusqu'à présent."

Je distingue. Ils ont droit à ces sommes, parce qu'ils n'en ont tiré aucun profit par leur faute. Je nie.

Ils y ont droit, parce qu'ils n'en ont tiré aucun profit par la faute du gouvernement, je l'accorde ; mais on a vu et l'on sait que ce n'est pas la faute du gouvernement si le district de Trois-Rivières n'a pas voulu profiter des écoles normales.

De nouveau : les districts ont droit a une part de ces sommes que la législature accorde chaque année aux trois écoles normales qui existent : je nie.

La législature accorde ces sommes pour être partagées entre toutes les écoles normales qui pourront s'établir, comme elle accorde un fonds pour être partagé entre toutes les maisons de l'enseignement supérieur. Je le nie.

La somme votée par la législature a une destination fixée d'avance, à laquelle personne d'autre n'a droit, sans une législation spéciale.

" Il leur faut une école normale appropriée aux circonstances et aux besoins " de la localité."

Je ne puis comprendre ce passage qu'en le rapprochant de celui où l'on parle de l'instruction quasi-classique des écoles normales, comme d'une des causes de leur peu de succès dans le district de Trois-Rivières. Dans ce cas, on ne demanderait qu'une école normale pour l'enseignement élémentaire. Resterait toujours la difficulté des écoles modèles et académiques.

III

ÉCONOMIE ET EFFICACITÉ DU PLAN PROPOSÉ, ETC., ETC

La somme de $917,482 est, sans doute bien élevée ; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de *trois* institutions pour une période de *vingt-trois* ans. Qu'on n'oublie pas non plus le calcul que j'ai fait plus haut pour trois collèges.

Mais cette somme doit être diminuée. Il faut en retrancher pour la seule école normale Jacques-Cartier :

1o. $100,000 couvertes par le terrain que le gouvernement fédéral a cédé au gouvernement local pour les nouvelles constructions de l'école.

2o. $9,770.37 au moins, que l'Ecole Normale Jacques-Cartier n'a pas dépensés et qui ont été remboursés au gouvernement.

3o. 39,790.42 payées au gouvernement par les élèves des deux ecoles normale et modèle Jacques-Cartier.

Cependant, je supposerai avec le Mémoire que chaque élève des écoles normales coûte $144.

C'est beaucoup moins que coûte chaque élève de l'école normale de Rouen, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes. Le supérieur m'a dit à moi-même qu'il recevait de l'Etat et du département 50,000 francs pour 50 élèves. Cependant

la maison était abondamment pourvue de tout ce qui est nécessaire à l'enseignement normal de première classe.

Je puis affirmer que c'est beaucoup moins que coûte chaque élève dans les collèges classiques. D'après le *Rapport* de 1879, les dépenses de ces maisons s'élevaient à $268,617. Mais il ne faut pas oublier que ce chiffre représente seulement ce qui est immédiatement déboursé pour les élèves—nourriture, chauffage, luminaire, etc.—On n'y inclut pas tout ce qui est consacré à l'enseignement, or la différence est très grande. Quoique les revenus soient en général indiqués comme égaux aux dépenses, les collèges ont une dette collective de $499,338, laquelle n'était que de $120,456 en 1857.

Je puis citer une preuve directe. Dans le *Rapport* de 1871, les dépenses du Petit Séminaire de Québec ne sont portées qu'à $22,000. Or je me suis assuré qu'elles s'élèvent à plus haut.

Il faut se rappeler que tous les revenus du Séminaire sont consacrés à payer les dépenses de l'Université et des deux séminaires--le grand et le petit. Or la dépense de ceux-ci est au moins de $68,000. Supposant 400 pensionnaires—nombre plutôt fort que faible—on trouve que chaque pensionnaire coûte en réalité $170.

On pourra nous objecter que nous négligeons les externes ; mais on néglige de même les élèves de nos écoles modèles. Or celles-ci font partie de l'école normale.

En effet, non seulement elles sont nécessaires pour l'application, mais encore les cours d'études y sont comme la préparation au cours normal, qui en est le couronnement. De plus, elles exigent des dépenses spéciales—professeurs, ameublement, chauffage, éclairage—dépenses qui sont portées dans la masse commune. Mais en même temps elles contribuent au profit.

En 1879 le nombre des enfants était de 853. C'est donc un total de 1180 élèves. Prenons le chiffre rond de 1000.

Au lieu de $144, on n'a plus que $44.00.

Il ne faut pas oublier que ces enfants reçoivent une excellente instruction, qui profite à la société. Et je sais que si l'école Jacques-Cartier prenait des pensionnaires, elle en aurait un très grand nombre.

J'attire tout spécialement l'attention du Conseil sur ce fait important qu'on est trop porté à négliger.

Enfin, il ne faut pas oublier que plusieurs des élèves-maîtres de Laval et de Jacques-Cartier payent $73, et les boursiers $41, de pension. Tout cela diminue encore les $144.

Je ne puis vérifier si l'octroi du gouvernement a été en 1878 de $60800, comme le dit le Rapport ; mais l'école Jacques-Cartier n'a reçu que sa part ordinaire, $15066.67. De plus, l'octroi annuel n'a pas toujours été si élevé.

Je demanderai la permission d'ajouter deux remarques :

1o. Il ne faut pas croire que les dépenses des écoles normales aient été imprévues. Les fondateurs y avaient pensé. En tenant compte des variations pécuniaires, qui se sont fait sentir dans toutes les institutions, on peut dire que leurs prévisions ont été exactes. Ils savaient que les écoles normales, comme les collèges et les universités, végètent quand elles sont multipliées. Une seule aurait certainement coûté moins cher. Mais il fallait tenir compte de différents intérêts. Le gouvernement a donné assez, mais pas trop, parce que évidemment en multipliant les écoles, on multiplie les dépenses

2o. Les $817,487 n'ont pas été dépensées uniquement pour la nourriture, etc. des élèves. Sans parler de l'enseignement, il ont servi à payer l'ameublement,

les appareils, les collections, etc. qui représentent une certaine valeur et qui sont la propriété du gouvernement.

“ Il est donc évident qu'une école normale tenue par une congrégation reli-
“ gieuse pour la somme de $4000 sera de beaucoup plus économique.”

Pas plus, je crois, que l'école normale des filles de Québec.

De plus, il faut bien se fixer sur le sens du mot *économique :* si les dépenses annuelles dans certains collèges s'élèvent à $33,000, dans d'autres elles ne dépassent guère $3,000. Tout peut être beaucoup plus économique dans les premiers que dans les seconds.

“ Elle sera aussi plus efficace parce que les jeunes filles qui en suivront les
“ cours n'auront guère d'autres carrières devant elles que la tenue des écoles, pour
“ la direction desquelles elles auront reçu l'instruction pédagogique convenable.”

Pourquoi ces jeunes filles n'auront-elles pas d'autres carrières devant elles ?

Sera-ce parce qu'elles feront vœu d'enseigner ? Mais alors il leur faudra une vocation spéciale dont un petit nombre seul sont capables.

Sera-ce parce qu'elles recevront une instruction tout à fait élémentaire ?

Elémentaire ou quasi-classique, je ne sache pas que l'instruction des élèves-maîtresses de Québec soit la cause qui les fasse renoncer à l'enseignement. Celles qui y ont renoncé étaient poussées par d'autres motifs, par exemple, quelque-unes se sont faites religieuses.

Non, je crois que ces jeunes personnes en général n'enseigneront pas au-delà de la limite de temps imposée. Elle est aujourd'hui fixée à trois ans : elle peut être mise à dix.

“Les recherches tendent à démontrer que le nombre d'instituteurs surtout
“ (sortis des écoles normales) n'est pas de dix sur cent. En supposant qu'il serait
“ de quinze sur cent, il s'en suivrait etc.”

Il y a ici une erreur manifeste, du moins en ce qui concerne l'école normale Jacques-Cartier.

On veut établir un rapport entre le nombre de ceux qui enseignent *actuellement* avec le nombre total des élèves depuis VINGT-TROIS ANS. Il est facile de comprendre que tous n'ont pu enseigner pendant une période aussi longue et que plusieurs sont morts.

Avec un procédé aussi étrange, on pourrait prouver l'infécondité de n'importe quelle institution. Le Séminaire de Québec, par exemple, avec 200 ans d'existence, des millions dépensés, et des milliers d'élèves ne peut nous montrer 200 prêtres exerçant le ministère : c'est-à-dire 3 o/o.

Quant à l'école normale Jacques-Cartier, le nombre total des élèves qui y ont été admis jusqu'à la fin de l'année 1878-79 est de 583, et le nombre de ceux qui ont enseigné est de 281, ou 44 sur cent. Si quelques-uns n'ont enseigné qu'un an, plusieurs ont enseigné bien au-delà du temps fixé.

Déjà, dans un autre travail, j'avais prouvé que le nombre de nos élèves qui ne peuvent recevoir de diplôme est de 66 sur cent. Ce qui est loin de 85 sur cent.

Le nombre de ces malheureux élèves est grand sans doute. Mais il ne doit exciter aucune surprise : le manque de talents, de travail ou des qualités morales chez l'élève, ou des circonstances hors de tout contrôle, produisent cet accident, à l'école normale comme dans toutes les maisons d'éducation.

Dans les collèges et dans les petits séminaires, on ne considère pas comme perdu ce qui a été dépensé pour les élèves qui ne font qu'une partie de leurs études. C'est un accident inévitable, qui est compensé par l'instruction et l'éduca-

tion chrétienne dont l'influence se fait sentir dans le monde. On a parfaitement raison.

Mais si l'on voulait considérer comme absolument perdue la somme que l'on rejette sur les jeunes gens *qui ont pris une autre direction*, parce qu'ils *n'ont pu obtenir leurs diplômes*, il faut au moins admettre que la somme utilisée est de $359,692.

" C'est semer beaucoup pour récolter bien peu ! "

Hélas ! c'est ce qui a lieu dans bien des institutions. On serait effrayé de voir combien coûte un prêtre qui a fait tous ses cours au Séminaire de Montréal. Dans celui de Québec, qui a été établi spécialement pour former des prêtres, chacun d'eux coûte, en moyenne, SIX MILLE PIASTRES !

" L'éducation quasi-classique donnée dans ces écoles est trop élevée pou
" l'humble et méritoire profession de maître d'école a pu contribuer à cet insuccès."

Que faut-il entendre par éducation quasi-classique ?

Je nie que notre enseignement soit trop élevé pour *l'humble profession de maître d'école.*

Les écoles normales, pour répondre à tous les besoins, doivent préparer aux différents diplômes que la loi reconnaît. Tous ne sont pas admis aux degrés supérieurs : les uns doivent s'arrêter après le diplôme d'école élémentaire, d'autres après celui d'école modèle. Il n'y a qu'à consulter le Rapport de 1878-79, p. 259.

Je ne comprends pas ce que peut être un enseignement *pédagogique plus modeste.*

Mais je vois tous les jours le mal causé par des maîtres peu capables qui font perdre le témps et l'argent des élèves ;

Mais je sais 1o. qu'il faut une vocation spéciale pour enseigner, et qu'elle est moins commune qu'on ne pense ; 2o. que la distribution des diplômes faite aux Bureaux d'examinateurs multiplie les instituteurs sans vocation ; 3o. que les écoles normales, en éloignant ceux qui ne l'ont pas, rendent un véritable service.

" Par conséquent cette école normale sera essentiellement plus efficace, tout en coûtant moins cher."

Je nie la conséquence, ayant nié les prémisses.

Pour résumer :

1o. La nécessité d'une école normale à Trois-Rivières n'a pas été prouvée ;

2o. L'inefficacité des écoles normales actuelles n'a pas été prouvée ;

3o. L'économie du système proposé n'a pas été prouvée.

Donc, etc., etc.

Avant de terminer, je prendrai la liberté d'attirer l'attention du conseil sur ce qui suit :

J'ai dit plus haut que l'enseignement coûte cher. Partout où l'on a voulu le donner, il a fallu accumuler les ressources pécuniaires. Les particuliers ou l'Etat, quelquefois les deux à la fois, ont dû y contribuer. La véritable valeur des biens donnés autrefois par l'Etat aux seules communautés enseignantes sera de plusieurs millions. Personne assurément ne trouvera qu'elles ont trop de richesse. Que cette richesse soit partagée entre dix, vingt communautés, elles végèteront toutes, l'enseignement en souffrira grandement et le niveau intellectuel du pays baissera.

En Canada surtout, on a la malheureuse passion de vouloir tout multiplier : dès qu'une chose est reconnue bonne, on veut l'avoir à sa porte, depuis la simple école élémentaire dans une côte jusqu'aux collèges dans les centres importants, jusqu'à l'Université dans les villes.

Ce n'est pas ainsi qu'on agissait au moyen-âge, à l'époque où l'on comprenait si bien l'importance de l'enseignement. On savait que les bons professeurs sont rares et combien il faut de temps et de dépenses pour les former. La véritable économie consiste à concentrer ces établissements autant que possible, parce que la moitié au moins des dépenses sera la même pour 300 élèves que pour 100.

Dernièrement, Léon XIII engageait, dit-on, plusieurs évêques à réunir leurs ressources pour établir en commun un grand séminaire qui fût digne de son nom et rendît à la Religion de véritables services.

Je suis fâché d'avoir si peu de temps pour défendre les écoles normales. Je le fais pour ainsi dire en courant, n'ayant pu me procurer une copie du Mémoire qu'hier matin, et il faut que ma réponse soit imprimée ce soir. Le besoin d'être court m'a forcé d'employer les formules un peu sèches de l'*Ecole*.

C'est ce qui explique le ton de ce travail. Mais s'il s'est glissé quelque chose qui puisse blesser, je le regrette sincèrement.

Je regrette bien plus encore d'être obligé de répondre à une personne aussi élevée au-dessus de moi que Mgr Laflèche. Il est membre du Conseil de l'Instruction Publique, et, par conséquent, mon supérieur dans la hiérarchie de l'enseignement ; il est évêque, et, par conséquent, mon supérieur dans la hiérarchie ecclésiastique. Je n'ai pas besoin de parler de ses qualités personnelles, qui le rendent vénérable à tous.

Ma position est donc très difficile. J'espère que Sa Grandeur ne verra dans ma démarche que l'accomplissement de ce que je regarde comme un devoir.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vois les efforts tentés pour détruire une œuvre à laquelle je me suis consacré, à laquelle je travaille depuis un quart de siècle et qui n'est pas sans avoir fait du bien.

Je me rappelle les paroles pleines d'émotion, de tristesse, mais en même temps de fermeté, avec lesquelles l'amiral Waldegrave, repoussait les prétentions du duc de Kent, alors Lieutenant-Général à Halifax. Sa position aussi était difficile. Il avait à lutter contre un prince du sang, élevé dans la hiérarchie militaire. Mais le duc, loin de s'offenser de la liberté de l'amiral, lui témoigna hautement sa satisfaction de ce qu'il n'avait pas craint d'accomplir ce qu'il regardait comme un devoir.

Puisse-t-il m'en arriver autant !

Montréal, mardi 22 février. 1881

H. A. VERREAU, Ptre,
Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.